

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Mai

LE MINISTÈRE ET LA RENTE

La question de l'impôt sur la rente provoque partout une agitation bien naturelle. Le monde des affaires en général ne s'émue pas moins, — il ne servirait de rien de le céler — que le monde plus spécial et plus directement intéressé des financiers. Le ministre Bourgeois a soulevé l'opinion parce que sa politique de déférence envers les socialistes compromettait et menaçait les intérêts. — « Est-ce que, se dit-on, le ministre Méline s'approprierait à en faire autant, quoique d'une autre manière ? »

Nous connaissons assez l'honorable président du Conseil et ses distingués collaborateurs, notamment M. G. Cochery, ministre des finances, pour savoir qu'un tel soupçon ne saurait atteindre leurs intentions et leurs doctrines. Cependant, si la rente était directement frappée, il n'est pas douteux que le grief tiré du profit qu'y trouverait la politique socialiste, serait fondé. M. Rouanet député collectiviste, n'écrivait-il pas précisément ces jours-ci « qu'il voterait l'imposition de la rente, parce que cette mesure serait la première atteinte portée dans ce pays à la propriété individuelle ? » En présence d'une opinion aussi significative, que corroborent tous les organes socialistes, le ministre Méline ne voudra pas — ou bien il décevrait les légitimes espérances que le pays fonde sur lui — s'engager à fond sur une question aussi complexe et aussi controversable.

Sans nul doute, il y a insuffisance dans l'application d'ensemble de l'impôt direct mobilier, par rapport aux revenus de la rente française ; mais la contribution mobilière actuelle ne représente pas moins l'impôt sur ces revenus dans la généralité des petites et moyennes cotes. Dès lors l'insuffisance provient seulement des revenus rentiers supérieurs — c'est donc exclusivement ceux-ci qu'il s'agirait d'atteindre.

Afin d'échapper à cette distinction difficile à établir, le projet Doumer supprimait intégralement la contribution mobilière, et soumettait les contribuables à l'état de la déclaration et de la taxation. Le projet Cochery atteindrait le même but, mais sans vexation fiscale, par l'application générale de l'impôt direct sur la rente. Le projet Doumer était détestable ; le projet Cochery tout en étant de beaucoup meilleur, n'aurait pas moins pour inconvénient grave de jeter l'alarme parmi les intérêts généraux.

Que ne garderait-on la base actuelle de la contribution mobilière (les valeurs locatives) en l'élevant au-delà d'un minimum de loyer dans une mesure proportionnelle aux signes extérieurs de la fortune ? C'est une proposition analogue, pour le cas où l'on voudrait éviter l'impôt sur la rente, que l'honorable M. G. Cochery a aussi soumise à ses collègues. Evidemment celle-ci n'est pas fiscalement plus parfaite que les autres ; mais elle aurait du moins l'avantage de n'alarmer aucun intérêt et de ne pas offrir aux détracteurs systématiques de la République et aux adversaires du cabinet Méline, une plate forme redoutable d'opposition et de combat.

Il n'y aurait pas lieu, selon nous, de s'arrêter longtemps aux objections tirées contre l'impôt sur la rente, de l'immunité originelle dont elle est privilégiée. Malheureusement, notre pays a passé par de telles épreuves que toutes les sources de la fortune privée et publique, l'agriculture, le commerce et l'industrie, ont dû être mises à contribution au-delà de ce qu'elles avaient versé jusqu'en 1870 et de ce qu'elles devaient. La part des revenus de la rente laissés indemnes depuis cette époque ne saurait donc ne pas payer à son tour ce qu'elle doit légitimement ; mais encore une fois le procédé de l'impôt direct sur le titre ou sur le coupon serait particulièrement dangereux pour notre marché, pour le crédit public et pour nos affaires en général, au profit du marché des valeurs et du crédit des nations rivales. D'ailleurs l'impôt général et direct sur la rente ne tuerait-il pas la poule aux œufs

d'or du budget, en ruinant à l'avance tout projet efficace de Conversion de la Rente ?

Toutes ces considérations ont été pesées certainement par le Ministère Méline, aussi si le procédé d'imposition directe sur les valeurs d'Etat a prévalu dans son sein, convient-il de penser que le cabinet n'a pas décidé d'y engager sa propre existence. Dans une question aussi complexe où chacun cherche la vérité et la justice, une attitude irréductible serait la plus lourde des fautes et la plus inexcusable des erreurs, car l'équité sociale ne trouverait nullement son compte à une nouvelle aventure contre la sécurité nationale.

Certes les radicaux-socialistes tels que Messieurs Bourgeois et Doumer démentent la conduite politique qu'ils tenaient étant ministres en se faisant inopinément et insidieusement aujourd'hui les défenseurs du crédit public. Leurs successeurs n'entendent pas évidemment prendre le contrepied de leur attitude. Ils sauront s'inspirer exclusivement de l'intérêt général et du sentiment de l'opinion dont les députés d'un côté, les sénateurs de l'autre, ne sauraient manquer de leur apporter l'expression.

Ceci suffit à leur indiquer, dans tous les cas qu'il ne saurait y avoir en cette affaire, de question ministérielle. Dès lors, quelle que soit la solution qui interviendra, on pourra passer sans danger le cap redouté des nouvelles tourmentes politiques.

J. QUERCYTAIN.

LA RUSSIE

Mardi 26 mai, ont eu lieu à Moscou avec un éclat tout particulier, les fêtes du couronnement du Tsar Nicolas II. Nulle occasion meilleure ne peut s'offrir pour jeter rapidement un coup d'œil d'ensemble sur ce pays cher à tous les français.

L'empire russe est immense : Sa population s'élève à 124 millions d'habitants. Et bien que le peuple russe soit issu

de 70 nationalités différentes, nul ne songe plus à contester la puissante unité de l'empire slave. Elle est due surtout au lien religieux qui unit la nation à l'empereur, chef de l'orthodoxie.

La famille des Romanov, à laquelle appartient le jeune empereur que l'on couronne mardi, occupe le trône depuis 1613. Les plus illustres de la dynastie ont été : Pierre I^{er}, dit le Grand ; Alexandre II, auquel les cerfs doivent leur émancipation ; enfin le regretté Alexandre III, si justement populaire en France comme en Russie, celui-là même qui prépara si patiemment la grande évolution politique qui a modifié la situation de l'Europe, et réalisé cette alliance franco-russe grâce à laquelle l'équilibre du vieux continent est rétabli, sans menace pour personne, dans le seul intérêt de la paix générale.

L'empereur ou tsar concentre dans ses mains tous les pouvoirs de l'Etat, car il n'y a en Russie ni Constitution, ni Parlement. Au-dessous du tsar et sous sa direction, fonctionnent trois grands corps de l'Etat : le conseil de l'Empire, purement consultatif, étudie les lois, arrête le budget, etc. ; le Sénat dirigeant, sorte de cour de cassation statuant judiciairement, promulguant les lois et nommant à divers emplois ; le Très-Saint-Cynode, assemblée exclusivement chargée des intérêts de l'église orthodoxe. Enfin, à côté de ces trois grands corps de l'Etat, existe le comité des ministres, qui correspond plutôt à un conseil de chefs des grands services publics, qu'à un « cabinet » au sens ordinaire du mot.

Au point de vue administratif, la Russie d'Europe comprend 59 gouvernements administrés chacun par un gouverneur, assisté d'un conseil provincial. Le gouvernement se divise en districts, le district en cantons ; ensuite vient la commune rurale ou mir, dont l'organisation est originale ! Le fonctionnement de la Justice a été l'objet d'une modification assez récente ; il est en voie de transformation. L'Armée est formée de 21 corps ; le service y est obliga-

innocent que tu l'affirmes, pourquoi ne renouvelle-t-il pas ses tentatives de justification ?

— Je l'en aimerais moins, dit Mlle Mollien avec force, sa dignité lui défend de parler, j'approuve sa fierté et son silence.

Comment, voilà un homme à qui tu fais la plus sanglante injure qu'il soit possible de faire, à qui tu brise le cœur à la légère, et tu l'étonnes après cela de ne pas le voir, maîtrisant son indignation, venir assiéger ta porte matin et soir.

Tu serais le premier à te moquer de lui, s'il agissait ainsi.

Ah ! vraiment, mon père, il faut que ta cause soit bien mauvaise pour que tu ne puisses invoquer que des arguments de ce genre en sa faveur.

L'ingénieur ne voulut pas s'avouer vaincu, il revint à la charge malgré l'ennui que lui causait cette conversation

— Si M. Savreux t'aimait autant que tu sembles le croire, ma pauvre chérie, sa fierté serait d'un bien faible poids dans la balance.

— M. Savreux, fit la jeune fille avec fermeté, est de ceux pour qui le devoir passe avant tout, même le bonheur et l'amour.

— C'est qu'il ne t'aime pas !

— C'est au contraire ainsi que je l'aime et que je le comprends.

— Tiens, ma Louise, dit le père qui sentait quelle souffrance l'entretien causait à sa fille, parlons d'autre chose.

— Pourquoi, mon père ?

— Tu souffres.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

VIII

La maison Mollien

— Vous avez raison, fit le père, se prêtant à la plaisanterie et ne demandant qu'à être rassuré, justifiez-vous ou gare les appointements.

— Il faudra pourtant m'augmenter, monsieur. Ce matin j'ai oublié plusieurs de mes pauvres parce que je n'avais plus d'argent.

— Tu es donc toujours un ange de charité, ma chérie ?

— Au lieu de me faire des compliments, reprit la charmante jeune fille, vous feriez mieux de vous occuper des ouvriers congédiés il y a quelque temps ; plusieurs ne travaillent pas encore et sont dans la misère.

— Dis-leur de venir demain, on les embauchera ; en attendant tu leur donneras cela de ma part.

— Alors, fit-elle avec un bon sourire, tu changes mes fonctions, je deviens la caissière des pauvres.

— Oni, ma mignonne.

— Eh bien ! monsieur, on vous pardonnera vos reproches en faveur de vos bonnes intentions.

Et tenez, continua la ravissante enfant, en déposant un long et tendre baiser sur le front de son père, voilà

ce que les pauvres m'ont donné pour vous.

Mlle Louise Mollien, de taille moyenne, admirablement prise, toute charmante, toute gracieuse dans sa simple toilette, était admirablement belle.

De toute sa personne se dégageait un charme virginal si puissant, dans ses yeux luisait une pureté si limpide, qu'on comprenait facilement le désespoir de Savreux à l'idée qu'elle était à tout jamais perdue pour lui.

— Tu lisais ? demanda l'ingénieur en montrant à sa fille plusieurs journaux, étendus sur son bureau.

A cette simple question, le visage de Louise Mollien se rembrunit brusquement, son gracieux sourire s'évanouit, elle devint sérieuse, grave, et inclina la tête sans répondre.

— Qu'est-ce que tu as encore, fit le père, étonné de ce soudain changement.

— Tiens, lis, dit-elle toute rougissante, comme si elle allait parler d'une chose qui lui était défendue, rappelle quelque chose dont elle devait oublier le souvenir.

Et tendant le *Figaro* à l'ingénieur, elle lui montrait de son doigt fuselé un court filet qui pour d'autres n'aurait pas eu plus d'importance que les quatre lignes banales d'un fait-divers ordinaire, mais présentant pour elle un intérêt immense :

« A la suite d'une violente altercation dans un café du boulevard, disait la note du journal, une rencontre à l'épée devait avoir lieu entre M. Paul Savreux, l'avocat bien connu et M. Georges Dubulle, un de nos plus aimables boulevardiers.

« Nous apprenons en dernière heure que la rencontre n'a pas eu lieu ; M. Paul Savreux, bien qu'étant l'offenseur ayant refusé de se battre.

« Nous croyons pouvoir affirmer que des raisons spé-

ciales, encore inconnues, ont dû dicter sa conduite à l'éminent avocat dont la bravoure ne saurait être mise en seule minute en cause. »

— Mettre sa bravoure en cause, s'écria impétueusement Mlle Mollien, il ne faudrait pas le connaître pour cela. Ah ! si ceux qui l'accusent l'avaient vu comme moi aux prises avec un redoutable coquin !

— Tu penses donc toujours à lui, ma pauvre chérie, demanda le père avec intérêt ?

— Toujours... dit-elle gravement je ne le crois pas coupable.

— Mais ces lettres ?...

— Oh ! fit la jeune fille avec une explosion de dégoût, des lettres anonymes, l'œuvre d'un lâche et d'un misérable !

Est-ce bien vous, mon père, qui appelez cela des preuves ?

— Je suis de ton avis ma mignonne ; l'homme qui a écrit ces lettres est le dernier des misérables ; pourtant ce qu'elle disent est vrai, tu le sais.

— Vous vous êtes trop pressé pour juger M. Savreux et lui fermer votre porte.

— Je voulais t'éviter les chagrins d'une explication et d'une séparation violente.

— Vous m'avez fait refuser ses lettres, peut-être appartaient-elles sa justification ? On permet bien à l'assassin de se défendre, vous n'avez même pas voulu lui reconnaître ce droit suprême.

Je vous ai obéi, la douleur dans l'âme, parce que c'était mon devoir de me soumettre, mais au fond du cœur je garde fidèlement l'image de mon sauveur et de mon fiancé ; car j'en ai la certitude il est innocent.

— Mais, fit M. Mollien un peu vivement, s'il est aussi

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Anray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets : 33 jours

peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIZ	12 mois	6 mois	3 mois
de	Paris et Seine	50 ^f	26 ^f
	Départements	56	29
	Etranger...	62	32
		14 ^f	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**PIANOS
MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

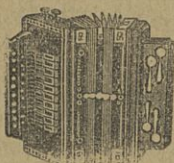
LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS



Pour le prix de fr. 7.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec mes nouveaux

claviers à pitons de spirales (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompent pas pendant dix ans. Cet accordéon a 10 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 35 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. — Port : francs 1.25. Celui qui veut payer 9.80 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs.

Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne).

IMPUISSANCE de l'homme Stérilité de la femme. Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaëts, ph., Lille. Envoi discret.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

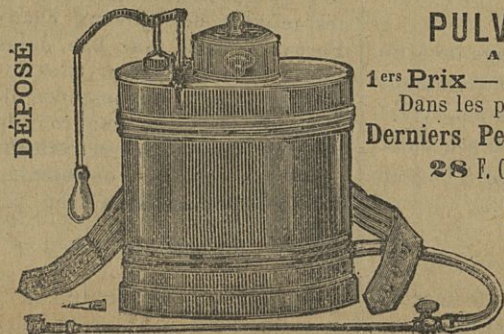
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^e dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 2 325 fr. — —	id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.